

Fiche de poste de Cuisinier - CRS 47 GRENOBLE

IDENTIFICATION DU POSTE	
Intitulé du poste	Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe Cuisinier
Adresse du Site	CRS 47 GRENOBLE 44, avenue Rhin Danube 38100 GRENOBLE
Horaires	Régime Mixte : 1 / A résidence : Vacation 08H06 (Matin ou Après-midi). 2 / En déplacement : Vacation 07H48 (tableau de service / heures supplémentaires rémunérées).
Congés + Repos	25 Congés Annuels + 2 jours supplémentaires (sous conditions). 18 Congés RTT + 11 jours repos RTT. 15 Congés Fériés + 3 jours Repos Fériés. Jours supplémentaires de repos en compensation des déplacements.

DESCRIPTION DU POSTE	
Missions principales du poste	Élaborer et confectionner les repas pour les personnels de la structure, dans le respect des techniques de fabrication culinaires, des règles d'hygiène et de sécurité, à résidence comme en déplacement. Gérer les approvisionnements et les équipements. Entretien et assurer le nettoyage des moyens, locaux et installations mis à disposition des agents. Encadrer une équipe de 3 à 10 personnes
Spécificité du poste	Déplacement sur tout le territoire français , en semaine et week-end Permis B souhaité. Hébergement et repas pris en compte en déplacement.

COMPÉTENCES REQUISES POUR LE POSTE	
Savoir-Être	Faire preuve de rigueur et de méthode. – Savoir s'adapter. – Savoir accueillir.
Savoir-Faire	– <i>Savoir appliquer la réglementation.</i> – <i>Savoir s'organiser.</i> – <i>Savoir travailler en équipe.</i>
Rémunération	Salaires brut mensuel de base : 1707,21 € RIFSEEP Groupe 1 : 355 € brut mensuel. Indemnité de résidence : 25,12 € brut. Supplément familial : Enfant de moins de 16 ans ou poursuivant leurs études au-delà de 16 ans : 1 enfant 2,29 € - 2 enfants 76,29 €
Rémunération accessoire	Heures supplémentaires : 11,26 € Brut (coefficient de majoration jusqu'à 200 % selon l'horaire et la journée). Indemnité de déplacement (IJAT) : 45,32 € Brut par jour (défiscalisé). Complément Indemnitaire Annuel (CIA) possible.

Evolution de carrière	Avancement au choix. Accès aux concours techniques ou administratifs de catégorie C ou B.
-----------------------	--